

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR

"MOBYLETTE" TYPE AV 42

Construit par "LES ATELIERS DE LA MOTOBECANE"

16, rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÈCANE. — **Type.** — AV 42. — **Genre.** — CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBÈCANE, 16, Rue Lesault PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — En tube d'acier et en tôle d'acier soudée.

Fourche. — A fourreaux.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 23 x 2.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 18 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1,14 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,74 m. - Largeur 0,71 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,12 m.

Poids du véhicule. — 34 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 m/m - Course 41,8 m/m - Cylindrée 49,933 cm³

Taux de compression. — 6,5.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier, fixé entre le garde-boue arrière et la tige de selle, contenance 3 litres 500. Fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 5.500 t/mn. Correspondant au couple maximum 3.500 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 5.000 t/mn.

Echappement. — Un tube de 21 m/m de diamètre intérieur, de 240 m/m de long, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0 litre 400 par l'intermédiaire d'un tube de diamètre intérieur 23 m/m, de longueur 60 m/m percé de trous de 5 m/m. La sortie est effectuée par un tube de 12 m/m de diamètre intérieur et 45 m/m de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 0 litre 500. Le bruit mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté du 21 Mars 1961 est de 76 DB A.

Alimentation du moteur. — Carburateur type GURTNER B.A.10. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI, à haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un démarreur est conjugué avec la poignée tournante droite commandant les gaz

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse du véhicule atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/mn.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier. Cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 12 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 44 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.

Dispositif de point mort. — Un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon de 12 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication. —

$$\frac{205}{54,5} \times \frac{44}{12} = 13,792$$

Avec des pneumatiques de 23 x 2 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,765 m.), au régime du moteur de 1.000 tours/minute, la vitesse atteinte est de 7,678 km/h. Au régime maximum du moteur, la vitesse du véhicule ressort à 42 km/h.

5. - SUSPENSION

Fourche. — A fourreaux.

6. - FREINAGE

Frein avant. — Sur jante, commandé par levier à main droite et câble. Surface de freinage 9 cm².

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 80 m/m commandé par un levier à main gauche et câble. Surface de freinage 24 cm².

7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne rectangulaire, de largeur 65 m/m, hauteur 50 m/m, à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptré. — Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé par l'Administration sous le n° T.P.V. 316.

Antiparasite. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par la RTF.

Chaque cyclomoteur est muni d'un avertisseur.

8. - DIVERS

Chaque cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la patte supérieure gauche du moteur portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro de chaque cyclomoteur est frappé sur la patte arrière gauche.

Le numérotage dans la série du type a commencé au numéro 42.000.000.

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, les 14 et 26 Septembre 1962, que le véhicule N° 42.000.000 à moteur N° 3.807.501 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type AV.42 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 30 Octobre 1962
L'Ingénieur des T. P. E. (Mines)
(signé : FLAGEOLET)

Vu :
Paris, le 30 Octobre 1962
L'Ingénieur des Mines
(Signé : ARNOUILLE)

Vu et approuvé,
Enregistré sous le N° AU.920-62
A Paris, le 30 Octobre 1962
L'Ingénieur en Chef des Mines
(Signé : HELIOT)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

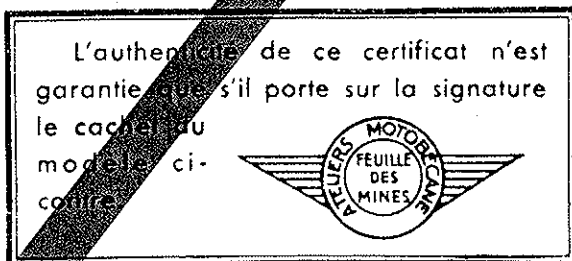
Je soussigné, Madame VINCENT représentante agréée et accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur	6 Puissance administrative : 1 cheval
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie :
3 Type : AV 42	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type : cadre moteur	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence huile 2 temps	10 Poids à vide : 34 kgs
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,933 cm ³ 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à



Fait à le
(Signature)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.